

# Exclusion

## En cas d'exclusion

Lorsque vous avez été exclu d'un IFE, vous avez 3 possibilités :

1. **Vous pouvez dans un premier temps faire un recours gracieux** : Il n'y a pas de délai à compter de la décision de la section pour envoyer un recours gracieux auprès de votre direction ainsi qu'une copie à l'ARS : c'est un courrier expliquant votre situation, comment vous en êtes arrivé là, pourquoi vous souhaiteriez que votre dossier soit réétudié lors d'un nouveau conseil, votre projet professionnel et/ou tout autre élément qui vous semble nécessaire de rajouter. Il est important que cette lettre soit réfléchie et votre décision motivée.
2. **Suite à une exclusion, uniquement si vous êtes exclu uniquement de l'institut et non pas de la formation, vous pouvez envoyer votre dossier dans autre IFE accompagné d'un courrier expliquant votre situation**, pourquoi vous souhaiteriez, pourquoi avoir postulé à cet IFE, votre projet professionnel et/ou tout autre éléments qu'il vous semble nécessaire de rajouter. Comme pour le recours gracieux, c'est une décision qui doit être réfléchie.
3. **La troisième possibilité est de faire un recours auprès du tribunal administratif avec un avocat, c'est le recours contentieux**. Cette démarche doit s'effectuer dans les 2 mois suivant la décision de la section et a pour but de vérifier que toutes les procédures ont été respecté mais pas d'apposer un avis sur la situation. Il faut compter un délai de 12 à 18 mois avant d'avoir le rendu du jugement. Il faut garder en tête que c'est une procédure longue et qui peut être coûteuse car pouvant entraîner des frais de justice.

## Comment récupérer mon dossier après mon exclusion ?

Vous pouvez récupérer votre dossier par demande adressée au secrétariat de votre IFE. Si vous avez des difficultés à le récupérer, vous pouvez trouver de l'aide sur le site de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) : <http://www.cada.fr/>

**Marine Gosse**  
Vice-Présidente en charge  
de la Défense des Droits  
[vp-defensedesdroits@unaee.org](mailto:vp-defensedesdroits@unaee.org)  
06 76 23 44 90

**Olivier Dujardin**  
Président  
[president@unaee.org](mailto:president@unaee.org)  
06 47 06 06 96